



# Nullités et autres exceptions de procédure pénale



JOURNÉE D'ÉTUDES

31 mai

9h00 - 18h00

Code stage : 519259  
8 H de formation validées

Hôtel Marriott  
17, bd Saint-Jacques  
75014 Paris



Dalloz formation et l'Institut de défense pénale vous proposent de faire le point sur les nullités et exceptions en matière pénale : où les débusquer ? Quand et comment les soulever ? Comment être efficient devant la CEDH et la Cour de cassation ? Comment utiliser la question prioritaire de constitutionnalité ?

Une bonne défense pénale implique vigilance et connaissance fine des rouages propres à chaque phase de la procédure. Des spécialistes du procès pénal vous présenteront règles, méthodologie et conseils stratégiques pour optimiser la défense de vos clients.

## + Les Plus

- Posez vos questions avant la formation sur [formation@dalloz.fr](mailto:formation@dalloz.fr)
- Dossier documentaire complet et gratuit

### PUBLIC CONCERNÉ

Avocats

### ANIMATEURS

Philippe VOULAND  
et Alain MOLLA  
de l'Institut de Défense pénale  
de Marseille

### INTERVENANTS

Jacques BUISSON,  
Conseiller à la Cour de cassation

Louis BORÉ,  
Avocat à la Cour de cassation

Pascal DOURNEAU-JOSETTE,  
Chef de division, Cour européenne  
des Droits de l'Homme

François SAINT-PIERRE,  
Avocat au Barreau de Lyon

### PROGRAMME

#### ► Les nullités de l'enquête et de l'instruction

- Garde à vue
- Écoutes téléphoniques
- Expertises
- Perquisitions, saisies
- Contrôle d'identité
- Mises en examen
- Placements en détention

#### ► Les nullités à l'audience de jugement, exceptions et recours

- Les nullités de l'ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel
- Les nullités de la procédure de jugement devant le Tribunal correctionnel

- Les nullités de la procédure de jugement devant la Cour d'assises

#### ► La question prioritaire de constitutionnalité Quand et comment la soulever ?

- Les méthodes de filtrage
- La saisine du Conseil constitutionnel

#### ► Le pourvoi en cassation

- Délai et recevabilité du pourvoi
- Contrôle de la Cour de cassation

#### ► L'anticipation en droit interne de la saisine de la CEDH

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ? Contactez notre responsable au **01 40 64 52 83**

## Bulletin d'inscription

### Pour plus d'informations sur cette formation :

Tél. 01 40 64 53 22 - Fax : 01 40 64 54 69 - [inscription@dalloz.fr](mailto:inscription@dalloz.fr)

A retourner à Dalloz Formation, 31/35 rue Froidevaux 75685 Paris Cedex 14 ou par fax au 01 40 64 54 69

Organisme de formation :  
Editions Dalloz  
Numéro de déclaration  
d'existence : 11753396175

Formation conforme aux modalités  
arrêtées par le CNB  
Formation éligible au titre du DIF

Signature et cachet  
de la structure  
(obligatoire)

Oui, je m'inscris à la formation

Nullités et autres exceptions de procédure pénale  
du 31/05/2010

Nom / Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Société / Cabinet \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP / Ville \_\_\_\_\_

Tel / Fax \_\_\_\_\_

Activité(s) \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

**409,69 € HT** (TVA 19,6%), soit 490 € TTC.

Inclut la documentation et la restauration.

Confirmation d'inscription et convention de formation  
par retour de courrier.

Attestation de présence délivrée à l'issue de la formation.

Ci-joint mon règlement à l'ordre de Dalloz par :

Chèque bancaire

Mandat administratif

Chèque postal

A réception de facture

Virement : BNP Paribas n° 30004 01328 0001 1623321 04

#### Frais d'annulation :

200 € HT en cas d'annulation, par écrit, jusqu'à 10 jours avant la  
formation. 100% du prix facturé à moins de 10 jours de la formation.

Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une  
autre personne appartenant à l'entreprise ou au cabinet.

Merci de nous préciser votre email, une confirmation d'inscription vous sera envoyée à cette adresse.